

Direction de la santé publique  
Monsieur Philippe Perrenoud  
Conseiller d'Etat  
Rathausgasse 1  
3011 Berne

Notre réf. 3.8.4 // DOCSSTA398898/DG

Bienne, le 28 mai 2013

## **Loi sur les soins hospitaliers – 2e lecture au Grand Conseil**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris connaissance du projet de Loi sur les soins hospitaliers, dans la proposition commune pour la première lecture au Grand Conseil, ainsi que pour la seconde lecture, à la session de juin.

Le CAF relève avec satisfaction que la thématique de la langue, absente du projet de loi lors de sa mise en consultation, a été dûment intégrée au projet soumis au Grand Conseil. Le CAF remercie votre Direction d'avoir été sensible à ses arguments sur la nécessité d'inscrire le droit des patients à être traités dans la langue officielle de leur arrondissement administratif. Il salue les autres précisions apportées à l'article 3 alinéa 5 et dans son commentaire, au sujet des règles sur l'usage des langues dans les services de sauvetage et dans les hôpitaux universitaires.

Un autre aspect important de la prise de position du CAF concernait la problématique du financement du bilinguisme dans les soins. Comment votre Direction entend-elle garantir le respect des dispositions du nouvel article 3 alinéa 5? Le surcoût engendré par le fonctionnement entièrement bilingue d'un hôpital comme le Centre hospitalier de Bienne, ou l'Hôpital de l'Ile à Berne, continuera-t-il à être assumé en partie par le canton, dans le nouveau système de financement?

Le CAF souhaiterait en particulier savoir ce qu'il adviendra du fonds cantonal de soutien au bilinguisme, sachant que la planification hospitalière 2011-2014 prévoyait un tel fonds, avec un montant de trois millions de francs consacrés au bilinguisme.

Compte tenu des efforts importants fournis notamment par le Centre hospitalier de Bienne (qui est en train d'effectuer la procédure nécessaire à l'obtention du Label du bilinguisme) et compte tenu de la volonté claire du Gouvernement de soutenir et renforcer le caractère bilingue du canton de Berne, le CAF ne doute pas que ces dispositions financières seront maintenues. Il souhaiterait toutefois en obtenir la confirmation officielle.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de vos précisions, nous vous assurons, Monsieur le Conseiller d'Etat, de notre considération distinguée.

### **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :

  
Philippe GARBANI

Le secrétaire général :

  
David GAFFINO

Copies: Centre hospitalier de Bienne ; Forum du bilinguisme